

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de Conseillers	
Afférent au Syndicat	41
En exercice	41
Présent	22
Votant	27

Date de convocation : 14/10/2022

DETR 2023 :
Travaux de remplacement
des canalisations d'eau
potable en PVC installées
avant 1980 en raison de
présence de CVM

Délibération n°33-2022

Séance du 25 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq octobre, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à 18 heures 30 en session ordinaire à la salle des fêtes de de Saint-Avit sous la présidence de M. David BOUVIER.

Présents : Armelline AUDRIEU, Céline BLAIN, André BOUILLY, David BOUVIER, Yves CHAREYRE, Denis COURMONT, Marin DERNAT, Thierry DESSERTENNE, Gérard ESCOFFIER, Jean-Rémi FROGET, Ludovic LACROIX, Agnès MARGIRIER, Yves MONNIER, Gilles MORGUE, Gilbert MOUNIER-VEHIER, Alain NOIR, Patrice REBOULLET, Jean-Marc ROZIER, Didier SAPET, Stéphane SARRAZIN, Stéphanie SEVENIER et Daniel SIRERA.

Excusés et absents : Romain BOITEL, Pascal BRUNET, Mickaël CHAZALON, Agnès CHRIST, Norbert COQUERAY, Anthony DOSSARD, François FAURE, Max FIGUET, Claude FOUREL, Romaric FOURT, Pierrick FRIZE, Patrick GAUTHIER, Alexandre GUILLIEN, Hervé JACQUET, Alain LACROIX, Ludwig MONTAGNE, Philippe RIGNOL, Lilian ROBIN et Cédric ROUSSELLET.

Pouvoirs : Pascal BRUNET donne pouvoir à André BOUILLY, Agnès CHRIST donne pouvoir à Thierry DESSERTENNE, Mickaël CHAZALON donne pouvoir à Marin DERNAT, François FAURE donne pouvoir à David BOUVIER et Pierrick FRIZE donne pouvoir à Stéphane SARRAZIN.

Le Président rappelle que dès 2013, à partir des données patrimoniales des unités et réseaux de distribution, le syndicat avait réalisé l'identification des tronçons de canalisations susceptibles de contenir du CVM résiduel risquant de migrer vers les eaux distribuées (canalisations en PVC antérieures à 1980 et temps de séjours de l'eau supérieur à 2 jours). Aussi, deux purges sur le réseau dès 2016 ont été mise en place. Ces purges permettent de renouveler régulièrement une partie de l'eau en plusieurs points du réseau, afin de diminuer le temps de séjour de l'eau dans les canalisations en PVC et garantir la qualité de l'eau du robinet en ces points particuliers. Depuis 2017, la mise en place d'une auto surveillance sur 24 points du réseau permet de suivre le facteur risque de relargage du CVM dans les réseaux. En 2021, conformément à la nouvelle instruction ministérielle d'avril 2020, il a été décidé de définir un nouveau programme de suivi renforcé et déplacé sur d'autres points de mesures. Des analyses courant cet été 2022 (température de l'eau dans le réseau la plus élevée) ont été réalisés d'après les recommandations de l'ARS sur la démarche à mener par les collectivités pour assurer la conformité de l'eau distribuée vis-à-vis du paramètre CVM.

Le Président indique que suite aux analyses de cet été, 15 points sur 64 points suivis dépassent la limite de qualité de 0,5 µg/l. Aussi, il convient de mettre en place un plan d'actions correctives en lien avec l'ARS, à savoir procéder au remplacement des tronçons de canalisations à l'origine des non conformités en CVM, (car les purges contrôlées cet été, ont été peu efficaces en 2022). Ce type d'opération d'investissement est éligible à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2023 sur la base d'un taux de subvention unique fixé à 25%. Le montant des travaux subventionnables est plafonné à 1 200 000 € HT.

Le Président informe que l'estimation globale de l'opération s'élève à 1 440 850 € HT. Il précise qu'à ce jour cette opération ne sera pas aidée par d'autres financeurs publics. Le plan de financement de cette opération est le suivant :

- autofinancement et emprunt	1 140 850 €
- DETR	300 000 €
Total.....	1 440 850 € HT

Le Comité Syndical, après avoir entendu le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à solliciter la DETR 2023 pour le financement de cette opération à caractère de maintien de la conformité de l'eau distribuée vis-à-vis du paramètre CVM.

Fait et délibéré au jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Président,
David BOUVIER

